

Formation ENVIRONNEMENT

Réunion du 24 mai 2000

Compte rendu de l'examen
des avant-projets de programmes statistiques pour 2001

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

ANNEXE

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Environnement le 24 mai 2000

1. Le Conseil salue la création de la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E) qui assurera la tutelle de l'IFEN, service statistique du ministère de l'Environnement, et souhaite que cette réorganisation renforce la contribution de la statistique publique à la préparation et à l'évaluation des politiques publiques, ainsi qu'à l'élaboration des bilans environnementaux des entreprises.
2. Le Conseil insiste pour que soit pérennisé et consolidé le dispositif d'enquêtes auprès des collectivités locales sur l'environnement mis en œuvre par le SCEES et l'IFEN avec l'appui du ministère de l'Intérieur (DGCL), du ministère chargé de l'Environnement, de l'ADEME et des Agences de l'eau ; il recommande d'établir, avec en particulier les représentants des collectivités locales, le bilan des deux premières opérations de 1998 et 1999, afin de préparer, dans les meilleures conditions et dès 2002 si possible, une nouvelle enquête sur les déchets.

3. Le Conseil a pris connaissance avec satisfaction des progrès accomplis dans la production régulière des comptes de l'environnement harmonisés au niveau européen et du rôle actif qu'y ont pris l'IFEN et le ministère chargé de l'Environnement, sous l'impulsion d'EUROSTAT, depuis plusieurs années. Il souhaite vivement que cette collaboration se poursuive dans de nouveaux domaines afin de répondre aux besoins croissants d'analyse économique et de comparaisons internationales exprimés par la Commission des comptes de l'économie de l'environnement créée en 1998 et dont la création de la nouvelle Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale porte témoignage.
4. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de la création d'un groupement d'intérêt scientifique sur l'observation des sols en France et se félicite que ce rapprochement entre l'INRA et l'IFEN permette à l'avenir de mieux répondre aux préoccupations croissantes, souvent soulignées, concernant l'impact des activités humaines sur la qualité de cette ressource. Il insiste pour que l'ensemble des administrations, organismes de recherche publics et collectivités locales ayant à connaître des sols adoptent un système de référencement unique tout au moins cohérent. Ceci concerne notamment le service du cadastre, l'IGN, le SHOM et les communes (plans d'urbanisme).
5. Le Conseil est attentif aux contributions qui pourront être apportées par les diverses composantes du système statistique public dans le cadre du bilan et du suivi à long terme des conséquences des tempêtes et de la marée noire de décembre 1999, à la fois sur les plans économiques et écologiques, et encourage la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale et l'IFEN à poursuivre leurs initiatives dans ce sens. Le Conseil soutient le projet d'ajouter dès 2000 un volet spécifique aux enquêtes de l'IFEN auprès des Conseils généraux et régionaux sur les dépenses liées directement à ces catastrophes, tout en exploitant par ailleurs les travaux des commissions départementales mises en place à cette occasion.
6. Le Conseil, suite à la mise en place progressive de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), recommande d'identifier dans le plan comptable des collectivités locales ces taxes particulières de manière à permettre l'exploitation et la valorisation statistique des données relatives à ces taxes.

Il recommande d'autre part d'étudier les possibilités d'utiliser à des fins statistiques les données administratives et fiscales sur l'assiette et le recouvrement de ces taxes.
7. Le Conseil enregistre avec satisfaction l'orientation retenue par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, qui vise à conforter et préciser la fonction statistique des DIREN animée par l'IFEN, notamment pour contribuer à l'élaboration de nouveaux outils d'évaluation des politiques publiques régionales et locales de protection de l'environnement et de développement durable.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Environnement réunie le 24 mai 2000.

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN)

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME)
- Département Observatoires des déchets et planification

Extraits de programmes statistiques présentés à d'autres formations

COMpte RENDU DE LA REUNION DE LA
FORMATION ENVIRONNEMENT
- 24 mai 2000 -

Président : Michel COTTEN, Trésorier payeur général de l'Oise

Rapporteurs : Bernard MOREL, Directeur de l'Institut français de l'environnement
José REY, Chef du SCEES, ministère de l'agriculture et de la pêche

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I - Introduction générale (Michel COTTEN)
- II - Suivi des avis donnés sur le programme 2000 (Bernard MOREL et José REY)
- III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2001
 - 1. Exposé synthétique (Bernard MOREL et José REY)
 - 2. Débat
 - 3. Pour information : présentation de l'enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement. Cette enquête, réalisée par le SCEES et le SESSI, est présentée pour avis d'opportunité à la formation « Industrie, IAA, énergie » (Gérard VITTEK)
- IV - Thèmes particuliers
 - 1. Les comptes de l'environnement (Anton STEURER - EUROSTAT ; Daniel DESAULTY - IFEN)
 - 2. Le nouveau système d'information sur les sols de l'INRA et de l'IFEN (Jacques THORETTE - IFEN)
- V - Projet d'avis de la formation (Marie-Hélène AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	ABID Sleïm	Conseil national de la statistique de Tunisie
M ^{me}	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	BADER Jean-Luc	Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement - DE
M.	BEAUCHAUD Pierre	Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement - DPPR
M.	COTTEN Michel	Trésorier payeur général de l'Oise
M.	DESAULTY Daniel	IFEN
M.	GARNIER Christian	France Nature Environnement
M.	GRANDJEAN Jean-Pierre	INSEE
M.	GUIBERT Bernard	Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement - D4E
M.	HERNU Patrice	INSEE
M.	LANDRY Philippe	ONC
M ^{me}	LOUVET Elisabeth	Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement - DE
M ^{me}	MAYO-SIMBSLER Séverine	Ministère de l'équipement, des transports et du logement - SES
M.	MOREL Bernard	IFEN

M.	NANOT Bernard	IFEN
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	REY José	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M ^{me}	SOLEILHAVOUP Jeanine	Secrétariat du CNIS
M.	STEURER Antoine	EUROSTAT
M.	THORETTE Jacques	IFEN
M.	VAUGUET Michel	Direction générale de la Comptabilité publique
M.	VIAC Pierre-Olivier	ACFCI
M.	VITTEK Gérard	Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - SESSI
M.	ZARRATI Sassi	Conseil national de la statistique de Tunisie

Absents excusés :

M.	AVEROUS Christian	OCDE
M.	LARDIC Jean-Charles	Mairie de Marseille
M.	PELLISSARD Jacques	AMF

I - INTRODUCTION GENERALE

M. COTTEN ouvre la séance. En préambule, il salue la participation de M. Anton STEURER, en poste à EUROSTAT, et qui, à ce titre, présentera les comptes de l'environnement de l'office statistique des communautés européennes. Il souhaite également la bienvenue à MM. ZARATI et ABID, Tunisiens, venus s'informer du mode de fonctionnement du système statistique français en général, et du CNIS en particulier.

Après avoir mentionné l'absence de l'ADEME, prise par ailleurs, le Président informe l'assistance de la création, au ministère de l'environnement, de la Direction des études économiques et de l'évaluation de l'environnement (D4E), constituée à partir d'organismes déjà existants.

Après cette introduction, M. COTTEN propose de traiter les différents points de l'ordre du jour en faisant trois remarques :

1- la demande traditionnelle de données sur l'environnement reste très forte. Avoir des données fiables, récentes, gratuites ou peu onéreuses, contribue à élever le débat public sur les questions d'environnement, et mieux choisir les investissements dans les domaines du ramassage et du traitement des ordures ménagères, et des déchets. Pour les entreprises, l'approche est nouvelle suivant en cela le modèle américain, et une prise en compte sérieuse des questions d'environnement est bénéfique pour leur image et donc pour leur valeur financière. L'existence d'un bon système statistique est important pour réintégrer ces aspects dans les calculs, et la création des agences de « *rating* » renforce leur crédibilité ;

2- les données comptables des communes, (eau, assainissement, ordures ménagères), la mise en place de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), devraient s'accompagner de prélèvements statistiques ;

3- **l'effort de diffusion des données devra s'accroître.** On reste encore dans une économie d'offre, où ce sont les producteurs qui définissent la situation. Si on veut réussir dans ce domaine il faut se rapprocher de la situation américaine, où 80 % de l'information est gratuite. En France, avec seulement 20 % on ne donne pas l'impression d'un véritable service public. Il faut poursuivre la réflexion sur un meilleur équilibre entre l'accès gratuit et la facturation. Le site Internet du CNIS est très prometteur, l'arrivée de forums va permettre de maintenir le lien et de poursuivre le dialogue.

II - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2000 (MM. MOREL et REY)

En préliminaire, M. MOREL revient rapidement sur deux faits importants intervenus en 2000.

1- **La création d'une nouvelle direction au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE)**, évoquée par le Président, et dont les missions viennent de paraître au JO. Elle n'aura pas de responsabilité statistique mais concerne la formation car elle va exercer la tutelle de l'IFEN et donc du service statistique du ministère. L'existence de cette nouvelle direction laisse espérer une meilleure articulation entre la fonction statistique et les outils d'évaluation des politiques publiques. La réorganisation du ministère sera à nouveau évoquée à propos des comptes (*cf. infra*), car cela vient renforcer et conforter les investissements faits depuis plusieurs années pour constituer des comptes et parler davantage de l'économie de l'environnement.

2- **Les catastrophes naturelles** : avec la marée noire et les deux tempêtes de décembre 1999, l'IFEN et l'ensemble des services du MATE sont mandatés pour faire un état des lieux. Cette formation est directement concernée par la présentation d'un dossier lors de la prochaine réunion de la commission des comptes et de l'économie de l'environnement qui devrait se situer en janvier 2001.

Le système statistique public est mis devant le défi de savoir mobiliser des informations qui peuvent contribuer à ce type de bilan. L'indispensable précision des concepts et des méthodes rend la tâche difficile.

Pour établir ce bilan, plusieurs catégories d'informations ont été identifiées. A la base, on dispose d'informations physiques sur les dommages : superficies de forêts ou kilomètres de plages endommagées. Une observation spécifique est ensuite nécessaire pour pouvoir connaître les dépenses effectivement engagées pour nettoyer, réparer et reconstruire. L'IFEN envisage d'adjoindre un volet spécifique aux enquêtes annuelles conduites auprès des conseils généraux et régionaux pour identifier et commencer à mesurer leurs dépenses de protection de l'environnement, liées à ces deux événements. Il n'est pas exclu d'enquêter les collectivités locales du littoral concerné ; l'opportunité d'une telle enquête est à l'étude.

Le système statistique pourrait être sollicité pour connaître les effets directs ou indirects sur l'activité économique, qu'il s'agisse du tourisme ou de la filière bois, et les séries statistiques existantes peuvent constituer des repères très importants. Il faut également évaluer les pertes d'aménité liées à ces catastrophes et qui correspondent à du patrimoine (biodiversité ou espace naturel) ou des services non-marchands (services récréatifs en forêt par exemple). Tout ceci fait l'objet d'un programme coordonné au MATE et il est important que les statisticiens soient réactifs.

Examen des avis

En 1998 s'est déroulé l'**enquête sur les déchets**, et en 1999-2000 l'**enquête sur l'eau**. Le SCEES et l'IFEN sont associés pour ces deux opérations effectuées auprès des collectivités locales et essentiellement financées par l'ADEME pour la première, les agences de l'eau, la direction de l'eau et EUROSTAT pour la seconde. Le bilan fait ressortir un certain nombre de difficultés de collecte dans la mesure où les collectivités locales (pour lesquelles il s'agissait d'une première), ne sont pas toujours prêtes à répondre à des questionnaires assez lourds, sur des aspects techniques de gestion. Il est important de bien conforter ce dispositif dans la mesure où il comble une lacune de la statistique publique. Il doit être pérennisé. Pour cela, il faudra faire un bilan des difficultés, éventuellement procéder à des allègements, mais s'inscrire dans la reconduction et la périodicité. Le calendrier fixé, de périodicité triennale va s'avérer difficile à tenir, l'enquête ne sera pas renouvelée avant 2002 sur les déchets et 2003 sur l'eau.

Le **projet de règlement européen sur les statistiques de gestion des déchets** avance ; la présidence portugaise semble vouloir le conclure avant la fin de son mandat, et ce sera à la présidence française de le faire exécuter. Des discussions régulières ont lieu avec l'INSEE et la DPPR (direction de la prévention des pollutions et des risques) du ministère pour faire en sorte que ce projet corresponde le mieux possible à ce que l'on sera en mesure de produire.

La **création d'une agence sur le thème « Santé et environnement »**, annoncée par le Premier ministre en juin 1999, et votée par le Parlement intervient seulement aujourd'hui ; un décalage dans le calendrier des travaux est donc inévitable.

M. REY termine ce point en évoquant les travaux du SCEES. Le **recensement de l'agriculture** qui débute dans quelques mois constitue l'opération majeure de connaissance de l'agriculture mais aussi du territoire, y compris à certains égards de ses aspects environnementaux. Les questions sur les pratiques environnementales des agriculteurs, seront un « point zéro » avant la mise en œuvre de la

loi d'orientation agricole qui insiste sur le caractère multi-fonctionnel de l'agriculture et son rôle dans le domaine de l'environnement et de l'occupation de l'espace.

Il confirme les difficultés évoquées par M. MOREL à propos des enquêtes pour lesquelles l'IFEN était maître d'ouvrage et le SCEES maître-d'œuvre. Il indique à ce propos qu'en raison de leur charge de travail en période post-censitaire, les services régionaux et départementaux de l'agriculture seraient favorables à un léger report du renouvellement de ces opérations.

Mme AMIEL intervient à propos du point 6 de l'avis sur la mobilisation des documents d'urbanisme que le Président et le représentant de France Nature Environnement, M. GARNIER, avaient souhaité voir figurer. Ce vœu a été transmis au service statistique compétent. Lors de la réunion de la formation « Urbanisme, équipement, logement », les deux services concernés ont donné les informations suivantes : M. ROBIN, chef du service statistique du ministère de l'équipement a précisé que dans les prochains mois allait lieu avoir une évaluation de l'application du droit des sols, (ADS). Pour les documents d'urbanisme, M. GABET chargé de la sous-direction statistique de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC), précise que son programme de travail pour 2001 contient le projet de construire un atlas de l'urbanisme, qui serait une base de données contenant des plans d'occupation des sols, accessibles sur Internet, sans doute gratuit, dont le CERTU serait le maître d'œuvre. L'idée serait de réaliser un premier atlas, état des lieux, qui permettrait par la suite de suivre l'application de la future loi dite SRU (solidarité, renouvellement urbain), qui imposera au moins 20 % de HLM dans les communes de plus de 50 000 habitants. Les services concernés se sont préoccupés d'avoir un outil moderne accessible sur Internet pour les citoyens, qui permettrait de mesurer l'évolution de la situation en fonction de l'application de la loi SRU. La DGUHC a été informée du souci particulier de l'environnement, et ce point pourra être abordé dans les avis. Lors d'une prochaine réunion de cette formation, il pourrait être intéressant de faire un débat sur cet outil.

M. COTTEN estime naturel de mettre les plans d'urbanisme sur Internet, le cadastre va y être à titre expérimental pour toutes les communes bretonnes. Il espère une jonction avec le cadastre, l'IGN, et le SHOM (service hydrographique de la marine). Les cartes du SHOM ont toutes été numérisées par des canadiens et revendues en France. Un matériel important est disponible ; il ne demande qu'à entrer en synergie avec les données proprement urbanistiques, les données foncières et fiscales.

M. REY revient sur le point 6, à propos de l'enquête Utilisation du territoire. Le renouvellement de l'échantillon devrait intervenir à partir de 2002, probablement dans un cadre européen. L'utilisation de points géo-référencés et la multiplication des systèmes d'information géographique, contribueraient à l'amélioration de l'outil statistique de mesure de l'évolution du territoire, y compris par rapport à l'urbanisme.

M. MOREL informe que l'IFEN a lancé une réflexion sur la refonte de son site Internet. Le souci de mieux mettre en évidence tout ce qui est méta données est constant ; un service plus performant pour aider le public à trouver la bonne information existe désormais.

L'IFEN a la responsabilité d'observatoires (sur les zones humides, les pratiques ou l'emploi liés à l'environnement par exemple), qui fonctionnent avec des échanges via le site Internet. Enfin, l'Institut travaille au renforcement du volume d'informations qui pourraient être mises en ligne sur son site.

Débat

M. ZARATI informe que la Tunisie dispose d'un important programme de statistiques sur l'environnement. Il aimerait savoir quelles nomenclatures utilise l'IFEN pour définir les activités et les produits polluants, et leur degré d'harmonisation européenne, et les relations entre l'IFEN et le « Plan bleu ».

M. MOREL confirme que l'IFEN participe activement au « Plan bleu ». En tant que membre de son conseil, il est sollicité sur des opérations particulières comme par exemple les méthodes d'établissement d'indicateurs de suivi de l'état de l'environnement ou de développement durable pour les pays du pourtour méditerranéen. Il est également associé au programme de formation à la statistique environnementale organisé par le « Plan bleu ».

A la DPPR et à EUROSTAT, existe une réflexion sur ce que pourrait être une nomenclature de production ou d'activité polluante. La difficulté d'articulation entre les nomenclatures existantes

d'activité économique, harmonisées au niveau européen et qui structurent le système statistique auprès des entreprises, avec des nomenclatures beaucoup plus spécifiques, en général très particulières à une administration donnée, est réelle. En France actuellement, les nomenclatures sont très liées au système des installations classées, mais le lien avec les activités économiques n'est pas encore totalement établi.

M. GARNIER informe que dans le cadre des programmes européens, et notamment sur l'inventaire des rejets polluants des installations, un travail est mené avec EUROSTAT pour construire une nomenclature croisant la nomenclature « activité » de la directive sur les émissions intégrées, et celle des activités, mais les travaux n'ont pas encore abouti.

M. GUIBERT annonce que l'évaluation du niveau local va provoquer un chantier très important. Les discussions avec la DATAR ont révélé le manque d'outils pour évaluer les impacts sur l'environnement des activités économiques, et de réflexions méthodologiques sur les indicateurs de développement durable au niveau local. D'autre part l'infrastructure d'observation fait défaut. Le fait qu'il puisse y avoir des données accessibles sur Internet est important dans la mesure où les évaluations doivent être partagées avec l'ensemble des citoyens ; la 4^e sous-direction de la D4E qui va s'occuper de ces aspects aura besoin de ces outils pour faire des évaluations. L'enjeu pour le ministère est la réforme de la déclaration d'utilité publique, et l'INSEE est tout indiqué pour assurer le rôle de service public et d'appui technique.

A une demande de précision de M. GARNIER, il répond que vis-à-vis de l'INSEE, d'une part cette double attente du MATE crée une ambiguïté, et d'autre part la fonction politique de coordination du système statistique est mise en évidence. Le CNIS est le lieu où l'on doit aborder cette question.

III - AVANT-PROJET DE PROGRAMME STATISTIQUE POUR 2001 (MM. MOREL et REY)

Trois thèmes essentiels se dégagent :

1 - Le dispositif d'enquêtes auprès des entreprises et des ménages prévoit de rénover ou renforcer la connaissance des données environnementales. Le projet de rénovation des enquêtes auprès des entreprises du SESSI et du SCEES par exemple, mesurent chaque année les investissements anti-pollution et prévoit d'instaurer un système pluri-annuel de collecte des données des dépenses courantes (*cf. infra*, intervention de M. VITTEK). Ce sont des opérations difficiles mais de plus en plus demandées. La commission des comptes, déjà évoquée, attend ces résultats pour les évaluations des dépenses de protection de l'environnement, et les questionnaires d'EUROSTAT s'enrichissent chaque année sur ce thème. D'une façon générale, les entreprises sont de plus en plus interrogées sur leurs actions en faveur de la protection de l'environnement.

Le système d'enquêtes auprès des ménages (enquêtes Logement et Conditions de vie des ménages) affine la mesure des consommations d'énergie pour les logements. Aux questions spécifiques de 1998 sur l'environnement, il est désormais prévu d'ajouter la partie relative à la qualité de vie, aux nuisances liées au bruit.

Tout ceci a déjà un impact sur les travaux des commissions des comptes des transports et du logement. C'est ainsi que le compte des transports apparaît dans celui de l'urbain, lequel détaille davantage les agrégats concernant les modes de transport par type de ménage et d'aires urbaines concernées.

2 - L'ADEME rationalise son dispositif et allège la charge statistique auprès des installations de traitement qu'elle enquête régulièrement. D'annuel, le rythme va devenir bi-annuel pour mieux valoriser les informations, en particulier au niveau local, par le canal des délégations régionales. L'ADEME insiste aussi sur son dispositif d'observation des coûts de la gestion des déchets ménagers ; il s'agit là d'un vrai service d'informations et de conseil auprès des collectivités locales.

3 - Le dernier point concerne plus directement l'IFEN et le ministère de l'environnement avec les comptes de l'environnement, et le projet de créer, avec l'INRA, un nouveau dispositif national d'observation de la qualité des sols (*cf point IV-2*).

En 2001, se dérouleront d'autres opérations importantes, en particulier, le lancement de la mise à jour de la base de données géographique CORINE land cover, base européenne sur l'occupation des terres. La décision est prise par la Commission d'aider ce projet financièrement. En France il reste à terminer le tour de table pour trouver le financement de la partie nationale. 2001, 2002 et 2003

devraient être les 3 années sur lesquelles se concentrera l'effort de mise à jour de cette base très utilisée dans sa première version.

En 2001, une attention particulière sera portée sur le fonctionnement du réseau de statisticiens régionaux des directions de l'environnement qu'anime l'IFEN. Ce réseau vient de faire l'objet d'un audit par la mission d'inspection de l'environnement et l'Inspection générale de l'INSEE. Elle a conclu qu'il conviendrait de préciser les missions des statisticiens au sein des DIREN, dont le souci de contribuer à l'évaluation des politiques publiques au niveau régional se développe et constitue une mission croissante, avec en particulier le suivi des contrats de plan état-région. La fonction statistique a besoin d'être renforcée ; pour cela le ministère s'engagerait à augmenter progressivement le nombre de postes de statisticiens en veillant à ce que chaque région en soit pourvue à terme.

M. REY rappelle les opérations ponctuelles présentées à la formation Agriculture du CNIS :

- le recensement agricole, qui commencera en 2000, et se terminera sur le terrain en 2001 ; les premiers résultats sont attendus pour le printemps 2001 ;

- 2 enquêtes post-censitaires qui consistent à approfondir des questions trop lourdes pour être posées lors du recensement lui-même ont obtenu un avis d'opportunité favorable :

- . l'une sur les pratiques culturales, pour laquelle la dimension environnementale est évidente, avec un volet sur l'utilisation de l'eau, l'irrigation et éventuellement le drainage, les engrais et les produits phytosanitaires, qui pourraient être le point de départ de l'évaluation des plans azote, conduite par les chambres d'agriculture dans le plan précédent ;

- . l'autre sur les bâtiments d'élevage qui permet des investigations approfondies, sur la maîtrise des pollutions d'origine animale par exemple, et là aussi des questions sur les pratiques environnementales des agriculteurs.

M. VITTEK présente, pour information, l'enquête sur les investissements et les dépenses courantes faites pour protéger l'environnement, et réalisée en partenariat par le SCEES et SESSI. (Cette enquête a été présentée pour avis d'opportunité à la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie). Elle sera réalisée en 2002 sur 2001. Les objectifs généraux sont d'actualiser et augmenter la connaissance de tout ce qui permet de protéger l'environnement, en s'intéressant aux établissements producteurs. La demande émane de l'ensemble des acteurs agissant dans le domaine de l'environnement, des organisations internationales et des spécialistes sur le sujet. Le retour d'informations réalisé en fin d'enquête avait beaucoup intéressé les industriels.

Sont mesurés les investissements faits pour lutter contre une pollution par domaine (eau, air, déchets, bruit), et par nature (traitement, élimination, recyclage,...), et le pendant en dépenses courantes. L'aspect management de l'environnement, primes d'assurances, redevance et taxes, étant la partie la plus délicate.

Dans le système statistique français, il n'existe pas de données alternatives à cette enquête. Sont enquêtés les établissements industriels de plus de 100 salariés, mais parfois 20 seulement dans la chimie par exemple. Le temps de réponse est difficile à évaluer, car il semble beaucoup dépendre du degré d'acceptation de l'enquête. Le groupe de pilotage comprendra, outre des personnes des ministères concernés, des industriels et des personnes d'EDF-GDF.

La diffusion d'un « 4 pages » est prévue en fin d'enquête, ainsi qu'un retour aux industriels, rappelant les données de l'établissement et du secteur d'activité.

Débat

A une interrogation de M. COTTEN sur l'absence de maires (concernés par les questions d'eau et de déchets) dans le groupe de pilotage, M. VITTEK précise que seuls les industriels sont interrogés.

A propos du statut de certaines régies qui vient de changer, par exemple l'électricité dont les communes ont toujours été concédantes et EDF concessionnaire, il indique que c'est l'exploitant que l'on interroge, l'établissement industriel qui appartient à la commune ; réglementairement, une commune ne peut pas adresser de facture, mais une redevance.

M. VAUGUET souligne que la distinction entre facture, taxe et redevance n'est pas qu'un point de vocabulaire, mais le régime juridique et les modalités techniques selon lesquelles la quotité à recouvrer est mise en recouvrement et payée. La distinction entre taxe et redevance est fondamentale. Avec la taxe, le tarif est enfermé par le mode fiscalisé d'établissement de la facture ; avec la redevance, la collectivité a la totale liberté de fixer le montant du prix de l'eau. La difficulté du suivi budgétaire de l'eau en France vient de ce que l'on a un système extrêmement ventilé entre des opérateurs privés qui agissent sur réseau propriétaire, ou en qualité de concessionnaire de collectivité

publique, et des collectivités publiques qui agissent soit en direct soit au travers de contrats animés par des EPCI. Ces derniers interviennent sur la base de deux types de régimes juridiques, la redevance ou la taxe, qui ne sont pas comptabilisés de la même façon dans les comptes des communes, et pour lesquels la synthèse est impossible à l'heure actuelle. Il faut donc avancer différemment selon l'habillage institutionnel auquel on a à faire.

M. VITTEK ajoute que dans l'enquête on ne cherche pas à savoir le prix du m³, mais le montant de taxe pour l'épuration, qui est calculé au départ sur l'eau potable achetée. Le but est de mesurer le montant des taxes que les industriels payent pour épurer cette eau.

M. BADER se dit très favorable à la réalisation de cette opération car il existe peu d'élément sur les dépenses courantes des industries en matière de dépollution dans le domaine de l'eau en particulier, et aimerait participer au comité de pilotage de cette enquête pour introduire des questions, et faire des exploitations par bassin hydrographique ou des rapprochements avec les données des agences de l'eau.

M. GRANDJEAN intervient à propos de ce que l'on demande aux entreprises dans le domaine de l'environnement, demande de plus en plus forte par les agences de *rating* environnementales ou par EUROSTAT, ou la Direction de l'eau. Comme il a été dit au point 2 de l'avis de l'an dernier, il faut renouveler la préoccupation de bon équilibre de la charge qui porte sur les entreprises en raison de ces demandes d'informations relatives à la protection de l'environnement. Outre le projet de règlement européen sur les statistiques de gestion des déchets, il faut signaler la mise au point d'un projet de règlement qui amende le règlement en vigueur sur les statistiques structurelles relatives aux entreprises. Les comptables privilégient actuellement beaucoup plus le marché que la protection de l'environnement.

M. COTTEN précise que les demandes des agences de *rating* peu nombreuses en France actuellement, n'ont pas un caractère obligatoire ; ce sont les entreprises qui sont demandeuses pour améliorer la présentation de leur bilan, on ne peut pas être juge soi-même. Ces services sont payants.

Pour Mme AMIEL, les entreprises ont un réel intérêt à donner des informations très détaillées à une telle agence, même en payant. Une enquête statistique publique va poser un problème pour le service comptable de l'entreprise. Chacun est conscient que ce sont deux exercices différents ; néanmoins, pour une entreprise tout cela participe de sa charge de réponse. Lors de l'examen au label, la question sera posée par les représentants patronaux.

M. MOREL rappelle qu'a déjà eu lieu une discussion sur la difficulté de concilier la préoccupation de la charge statistique des entreprises et des collectivités locales, et le rôle de la formation de faire reconnaître une demande nouvelle : le système statistique public doit évoluer et mieux saisir les données environnementales que détiennent les collectivités locales et les entreprises. Il ne faut pas se faire d'illusion sur l'attitude des entreprises, peu enclines à répondre à un nouveau questionnaire. Il faut affirmer de manière très claire que l'environnement doit être mieux pris en compte dans le système statistique permanent, tout en recherchant les moyens de limiter la charge globale. Les entreprises comme les collectivités locales doivent répondre aux enquêtes car elles sont manifestement intéressées par les résultats qu'on leur restitue. La formation doit faire valoir une demande raisonnable d'interrogations, et trouver la périodicité adéquate.

M. COTTEN rappelle que les données environnementales font partie intégrante de la communication financière d'une entreprise.

M. GUIBERT soutient les propos tenus par le directeur de l'IFEN, évoque l'obligation légale, dans la loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire, de juin 1999, par exemple. Par contre, les statisticiens n'ont pas toujours les instruments qui permettent de la satisfaire, mais il ne s'agit que d'un problème technique. D'un point de vue plus politique, cela signifie que cette formation, focalisée sur l'environnement, regarde comment les contraintes environnementales sont intégrées dans les autres secteurs (agriculture, équipement, industrie).

M. GARNIER souhaite prolonger ces remarques, en tant que citoyen qui doit remplir des imprimés, et pour lequel produire des données n'est pas qu'une charge. Il n'est pas impossible que la France et l'Union européenne souhaitent vouloir des bilans environnementaux, à l'instar des bilans sociaux qui existent dans les bilans de fin d'année des entreprises de certains pays.

Le programme de l'IFEN ne devrait pas se limiter à une présentation factuelle et problématique, mais devrait davantage remonter dans les problématiques environnementales, sinon du développement durable. Le système statistique a besoin de produire des données de base, il est regrettable de ne pas pouvoir utiliser les données cadastrales. D'une façon générale, il faudrait structurer davantage par rapport à l'identification des enjeux.

Il paraît nécessaire de faire apparaître qu'existe un calendrier politique avec des objectifs de long terme, et le rattacher à l'évolution du système, aux nouveaux outils et aux nouvelles procédures et législations mis en place.

M. MOREL évoque les contraintes de présentation des documents diffusés par le CNIS, mais souligne que les orientations des travaux sont discutées en conseil d'administration, avec le souci croissant de faire le lien avec l'ensemble des politiques publiques menées par le ministère. Sur les indicateurs par exemple, le travail est orienté autour de notions directement liées aux objectifs de politique publique, indicateurs de performance ou d'intégration déjà évoqués, et les indicateurs de développement rural avec les travaux sur le capital naturel.

Dans cette formation, on parle plutôt des outils que des finalités, c'est peut-être à modifier.

Mme MAYO indique que les travaux sur le compte satellite de l'urbain sont sur le point d'aboutir et les résultats seront présentés à la commission des comptes fin juin. Deux dossiers seront examinés, dont un consacré à la monétarisation des effets externes, avec contribution de la D4E. Enfin, des travaux sont en cours sur un rebaselement du bilan de la circulation ; là aussi les résultats, que le SITEPA utilise pour faire des évaluations d'émission de polluants, seront présentés en juin.

IV - THEME PARTICULIER

1. Les comptes de l'environnement (MM. STEURER et DESAULTY)

M. STEURER présente les travaux D'EUROSTAT sur les comptes de l'environnement.

Voir document joint en annexe.

M. DESAULTY complète en rappelant que les comptes figurent dans le programme de travail de l'IFEN depuis sa création. Un certain nombre de travaux ont été réalisés ; MM. VANOLI et THEYS ont par exemple présidé un groupe de travail du conseil scientifique qui a contribué à la création, en janvier 1998, de la commission des comptes et de l'économie de l'environnement.

Ce sont le MATE et l'IFEN qui ont travaillé à cette mise en place. Le programme « Compte de l'environnement » à l'IFEN, comprend une première grande partie qui sont les comptes de dépense et de protection de l'environnement. Un certain nombre de domaines sont couverts et donnent lieu à des publications annuelles qui portent sur des séries temporelles (gestion des déchets, des eaux usées, protection de l'air, lutte contre le bruit et la protection de la biodiversité et des paysages). Quelques domaines non encore couverts donnent seulement lieu à des évaluations, mais ne sont pas des travaux comptables (protection du sol et du sous-sol, recherche et développement, administration générale de l'environnement).

Après avoir mis en place ces comptes de dépense et protection de l'environnement, un compte de la récupération, et un compte de prélèvement et de distribution d'eau ont été développés. Un compte de la dépense des usages de l'eau in situ est sur le point d'être terminé.

D'autres travaux ont été conduits avec le MATE : un compte sur la dépense de prévention des risques naturels, et une tentative d'élaborer un compte de réparation des dommages, en s'appuyant sur les données des assurances pour tout ce qui est catastrophe naturelle. Malgré un certain nombre de difficultés, des chiffrages ont été obtenus. Enfin, un compte de la dépense de gestion des déchets radioactifs débutera cette année.

D'autres comptes sont développés à l'IFEN : en 1999 a été élaboré un compte des émissions de gaz à effet de serre par secteurs économiques, c'est-à-dire en ayant la même définition pour l'agrégat « émission » que la comptabilité nationale.

Des comptes de ressources sont en projet, et ceux du sous-sol ont été réalisés par l'INSEE. Les comptes forêts sont élaborés avec l'ENGREF de NANCY et pilotés par l'IFEN dans un comité qui réunit le MAP et le MATE. Les comptes de données physiques, ont été suivis par l'évaluation monétaire de la forêt française, puis tout ce qui est fonction non bois de la forêt (protection des nappes par exemple), avec test d'un certain nombre de tableaux pour EUROSTAT. Pour l'instant, ce compte

est limité à des rapports confidentiels, mais une publication des « Comptes de la forêt avant les tempêtes » est envisagée d'ici la fin de l'année.

En 1999, dans un dossier publié avec le rapport à la commission des comptes, une présentation d'un compte simplifié de l'eau a eu lieu sur l'aspect qualité. Actuellement, débute un travail sur l'aspect quantité.

D'autres travaux se réalisent en relation avec EUROSTAT : l'emploi, le recensement des taxes liées à l'environnement, et une enquête auprès des départements et des régions sur leurs dépenses d'environnement.

Les objectifs sont au nombre de quatre :

- 1) présenter annuellement le rapport à la commission, ce qui implique une mise à jour annuelle des principaux comptes, auxquels on ajoute régulièrement un ou deux dossiers (dossier sur les déchets en 2000 pour lequel sera réalisé un compte de la gestion des déchets radioactifs plus un dossier lié à l'actualité - sur les tempêtes et la marée noire en l'occurrence) ;
- 2) orienter la production des comptes vers l'analyse économique en liaison avec la D4E ;
- 3) répondre à la demande, souvent liée à l'actualité ;
- 4) continuer les comparaisons internationales entre les différents pays européens.

M. DESAULTY conclut son exposé en disant que l'IFEN continuera à produire et développer les comptes, souvent en coopération avec d'autres organismes (SSM, MATE, Comptabilité publique, ADEME, agences de l'eau,...), et EUROSTAT. A une question de M. COTTEN, il précise que l'information sur les travaux en cours se trouve dans les publications et sur le site Internet de l'IFEN.

M. MOREL indique que l'intégralité des documents publiés par la documentation française et l'IFEN ne figurent pas encore sur le site de l'IFEN, en particulier les documents intermédiaires, les séries « Etudes et travaux », les notes de méthodes de l'IFEN, et des dossiers de travail très techniques où sont présentées en détail des méthodes même non complètement abouties.

M. STEURER informe que le site d'EUROSTAT est en cours d'élaboration, mais un système appelé « Circa », informe des réunions. D'autre part, existent des publications, mais elles ne sont pas encore en accès libre pour le grand public. La publication de certaines données peut être délicate.

M. MOREL veut souligner que sans l'impulsion apportée par EUROSTAT, dès le début de son programme, l'IFEN n'aurait pas pu développer ni être en mesure de publier ce qui l'a été. Toujours avec l'impulsion européenne, l'IFEN s'oriente vers de nouveaux domaines (comptes d'émission par secteur d'activité, de ressources - forêt ou eau -), et question non tranchée en France, l'approche par bilan « matière ».

2. Le nouveau système d'information sur les sols de l'INRA et de l'IFEN (M. THORETTE)

Aspect inventaire

On parle de l'eau, de l'air, du sous-sol, mais peu du sol, défini couramment comme couche supérieure de la croûte terrestre. Il en existe cependant une définition officielle, la définition ISO de 1994 : le sol est la « couche supérieure de la croûte terrestre composée de particules minérales, de matières organiques, d'eau, d'air, d'organismes ».

Ces différentes couches vont se différencier très lentement au cours du temps sous l'effet de divers facteurs climatiques et biologiques, et on peut considérer que c'est une ressource non renouvelable.

En 1998, a eu lieu en France le 40^e congrès mondial de sciences du sol, où il a été constaté qu'on avait très peu d'information sur cette couche au niveau mondial. Le sol est un milieu complexe car différencié verticalement, d'une extrême variabilité au point de vue territorial, et la France détient un record dans ce domaine, avec principalement des qualités agricoles différentes.

Le sol est à l'interface de nombreux phénomènes, énormément de flux le traversent (eau par exemple dont la qualité des ressources en dépend). Les pesticides et les effets des pluies acides sont des problèmes régulièrement évoqués. Les principales dégradations des sols sont physiques (érosion, compaction, artificialisation), chimiques (modification de l'acidité), industrielles, d'origine agricole plus diffuse, et les problèmes de salinisation ou biologiques : impact des pesticides, pertes de matière organique (carbone). Les dégradations sont nombreuses avec des conséquences très lourdes pour l'agriculture, mais aussi pour l'eau et l'air (effet de serre).

Fin 1999, on connaissait un peu moins de 50 % des sols de France. Le MAP (ministère de l'agriculture et de la pêche), a lancé un programme qu'il finance avec les régions, l'IGCS (inventaire, gestion, conservation des sols), dont la finalité est de construire une cartographie au 250 000^e, compatible avec CORINE land cover.

Aspects surveillance

Il existe officiellement 11 sites en France, qui étaient ceux de l'ancien observatoire de la qualité des sols. En comparaison 6 000 points sont échantillonnés au Royaume-Uni, 2 000 en Autriche, et 500 en Allemagne.

La finalité des réseaux est très différente suivant les régions : simple observation des caractéristiques des sols, représentation cartographique, recherche d'évolutions des sols ou d'évaluation des politiques de protection des sols.

Le sol est un bien appropriable, sur lequel existe peu de lois, ce qui donne un système d'informations quasiment inexistant en France.

Suite à ce constat et à divers rapports, dont ceux de l'IFEN et de l'INRA, il a été décidé de mettre en place un système d'inventaire et d'observation des sols, le GISSOL (groupement d'intérêts scientifique), dont la finalité est la mise en place des moyens d'observation et d'évaluation de la qualité environnementale des sols et des principaux acteurs en seront l'IFEN, l'INRA, le MATE et le MAP.

Principales fonctions : l'acquisition à travers l'inventaire, c'est-à-dire la cartographie, une observation à travers un réseau de mesure de la qualité des sols (RMQS), puis une fonction administration de données et traitement (avec des données socio-économiques), et enfin une synthèse, suivie d'une gestion de projets, et d'élaboration des indicateurs destinés à l'administration ou au grand public.

Un des grands programmes sera la continuation de IGCS2, qui aboutira à la création d'une base multi-échelle (données ponctuelles et cartographiques), à partir de laquelle on pourra obtenir des cartes à différentes échelles. Toutes les données seront stockées dans une base unique.

L'autre pilier de ce programme est la mise en place du réseau de mesure de la qualité des sols, grâce à 2 360 points échantillonnés, dont la grille est l'extension du réseau européen « Santé des forêts ». Il y aura possibilité d'analyse géographique (étudier des concentrations de paramètres), avec description du contexte environnemental.

Ce réseau n'a pas posé de problème dans les autres pays européens et sera facile à mettre en place. Le dispositif sera ensuite complété par une dizaine de sites-ateliers qui permettront de faire le lien avec la recherche et l'étude des processus de dégradation des sols. L'interface sera donc effectif avec la recherche et notamment avec le programme GISSOL du MATE, qui vise à étudier les fonctionnalités environnementales des sols.

Pour la mise en place du réseau, quelques précautions ont été prises, en particulier une étude de représentativité, menée par l'INRA d'Orléans, à l'aide de CORINE land cover et la base SOL, la seule à couvrir exhaustivement la France. Le bureau des sols européens s'est déclaré intéressé par cette démarche, et un projet se met en place au centre communautaire de recherche d'Ispra, pour étendre ce réseau au niveau européen.

Le troisième volet de l'opération est celui qui intéresse plus directement l'IFEN : tout ce qui va être synthèse, indicateur, communication.

Dans les premières années, l'effort va porter surtout sur le RMQS et l'inventaire, mais un certain nombre d'indicateurs ont déjà été calculés, et pourront être recoupés avec les mesures faites sur le sol. Les résultats sont restitués sur un cédérom, et il y aura un site WEB, opérationnel en septembre. Il comprendra des problématiques sur les sols, l'état d'avancement des projets et éventuellement quelques résultats. Des formations sont prévues auprès des DIREN, pour essayer de faire prendre en compte les sols dans les décisions environnementales.

La constitution du GISSOL, encore en discussion, comprendra des membres de différents organismes (MATE, MAP, IFEN, INRA et ADEME). Un comité de groupement (avec un représentant de chacun des membres), présidé à tour de rôle par le MAP et le MATE, décidera de la programmation du GIS. Le comité d'orientation sera une structure de concertation qui associera beaucoup plus de partenaires (les quatre directions du MATE, un représentant des DIREN, et de l'ADEME, deux du MAP, un de l'INRA, l'ONF, deux de l'APCA. Il sera co-présidé par le MATE et le MAP, et situé à l'INRA d'Orléans. Le budget annuel de fonctionnement est estimé à moins de cinq millions de francs.

Débat

A M. COTTEN qui s'interroge sur l'articulation de ce projet avec celui de rassembler les données relatives au plan d'occupation des sols, M. THORETTE rappelle qu'on parle ici de fonction du sol et non d'utilisation ; on est dans une problématique d'interface.

L'intérêt économique est réel puisque l'agriculture repose dessus. Pour l'urbanisme, il existe un GISSOL urbain, à fonction plus scientifique, à Nancy, dont l'une des orientations est l'étude des sols des villes qui bougent beaucoup : une différence d'épaisseur de plus de cinq mètres a été enregistrée depuis le moyen-âge.

Mme AMIEL demande si l'IGN est dans le GIS. Dans d'autres formations et dans le groupe RRP a été évoqué le fait que l'IGN développait un outil de géo-codage, dont la vocation était de donner la position des points du territoire. Cette demande émane d'utilisateurs pour la préparation de documents d'urbanisme pour le recensement.

M. THORETTE informe que l'IGN va intervenir comme tout autre prestataire dans l'ensemble de ce qui va être géo-positionnement : chaque point échantillonné va être repéré par un GPS, éventuellement avec une marque, mais à priori, il n'existe aucune raison de faire plus appel à l'IGN qu'à un bureau de géomètre. Les cartes de l'IGN vont être utilisées pour se repositionner.

M. MOREL confirme qu'il n'y a pas de monopole de l'IGN sur l'activité de référencement par GPS, par contre, il réaffirme la nécessité de se caler sur les référentiels de l'IGN et tous les travaux de l'IFEN sont faits dans cet esprit-là.

M. GARNIER informe que le décret qui impose l'harmonisation du système géo-codé et de tout ce qui est positionné est en bonne voie. En France, on ne va pas faire des cartes à caractère officiel et public sur des bases de données différentes, le problème sera réglé en 2000.

Il va falloir réfléchir à la qualité des sols que sont les lits des rivières avec ce qu'ils contiennent ; recroiser avec la qualité des sols émergés paraît être une question importante.

M. THORETTE prévient qu'un projet d'interface est prévu avec le RNDE (réseau national des données sur l'eau). Il existe dans les lits de rivière un échantillonnage du sédiment intéressant, ce système d'information sur les sols doit être utilisé par le maximum de gens et la Direction de l'eau a soutenu ce projet.

Mme MAYO précise que la Direction de l'eau, dès le début des discussions sur l'observatoire, a émis son souhait de le voir mettre en place ; elle va contribuer au financement de son développement et souhaite établir un lien entre le suivi des eaux, en particulier des eaux superficielles, et le suivi de l'activité du bassin versant qui peut se mesurer à travers l'analyse de la qualité des sols.

Pour revenir à la question de la qualité des sols dans les cours d'eau, il existe quelques données puisqu'on mesure systématiquement à la fois les matières en suspension et les sédiments dans les cours d'eau sur le réseau national qui comprend 1 500 points environ, mais il n'y a pas de véritable suivi de la qualité du sol des rivières, et la mise en place de l'observatoire pourrait conduire à revoir le protocole de suivi de ces rivières.

M. ABID informe que son pays, qui travaille de manière étroite avec EUROSTAT, connaît les problèmes de l'eau et celle-ci est un volet important dans le cadre de la comptabilité nationale.

Il tient à remercier le CNIS et l'INSEE à travers la direction de la coordination statistique et des relations internationales qui lui a permis d'assister aux réunions du CNIS. Le Conseil national de la statistique de Tunisie a tenu sa première réunion en mars dernier.

La présente réunion était intéressante à double titre : pédagogique - observer le déroulement des travaux du CNIS - et d'actualité, car le bassin méditerranéen est très sensible aux problèmes de pollution.

V - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION (Mme AMIEL)

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

Le Président remercie les participants et lève la séance.

ANNEXE

Les comptes de l'environnement à EUROSTAT

Anton STEURER

Merci M. le Président, je suis très heureux de l'occasion qui m'est donnée de présenter ici les travaux d'EUROSTAT dans le domaine des comptes de l'environnement.

Cette présentation portera uniquement sur les comptes, et non sur les statistiques de l'environnement. A EUROSTAT, comme dans d'autres pays membre de l'Union, les travaux sont sectorisés. C'est l'unité « statistiques de l'environnement » qui, au sein de la Direction F, « Statistiques de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie », est chargée de ce secteur. Le chef d'unité est Inger OEHMA. Pour ma part, je fais partie de la direction responsable des comptes nationaux c'est à dire la Direction B : « Statistiques économiques ; convergence économique et monétaire », et plus spécialement de l'unité B1 : « Méthodologie des comptes nationaux, statistiques pour les ressources propres », dont le chef d'unité est Brian NEWSON.

Ma présentation sera en trois parties : quelques éléments sur l'historique, une description des principaux axes de travail et enfin la situation actuelle et les perspectives.

1 . Historique

A EUROSTAT, les comptes de l'environnement ont commencé avec **SERIEE**, (Système européen pour le rassemblement des informations économiques sur l'environnement), d'initiative française. Le manuel SERIEE a été publié en 1994.

C'est à cette date que **le Groupe de Londres fut constitué**. C'est un groupe de comptables nationaux et environnementaux travaillant principalement dans des services statistiques nationaux. Les membres en sont les pays de l'UE plus le Canada, l'Australie, les Etats Unis, le Japon et les institutions internationales. Le but du groupe de Londres était d'abord d'échanger des vues et des expériences sur la comptabilité de l'environnement. En 1998, le groupe a décidé de s'associer à la « rénovation » du SCEE (Système de comptabilité environnementale et économique intégrée ; la décision d'accepter la proposition de l'office statistique des Nations Unies a été prise en France, lors de la réunion annuelle du groupe à Fontevraud. Ce processus de rénovation du SCEE est encore en cours, on espère que la version révisée, le SCEE 2000, sera publiée mi-2001 par l'OCDE, les Nations Unies, la banque mondiale et EUROSTAT.

Mais le vrai départ est la **communication de la Commission** au Conseil intitulé « Orientations pour l'Union européenne en ce qui concerne les indicateurs environnementaux et la Comptabilité de l'Environnement » en décembre 1994. Cette communication fait suite en particulier au processus de Rio et au Traité de Maastricht (idée de développement durable). Dans un champ plus statistique la publication du SCEE de 1993, version intérimaire publiée par l'office statistique des nations unies, a également joué un rôle important.

2 . Axes de travail

La Communication de la Commission à laquelle je faisais allusion il y a peu prévoyait parmi les axes principaux de travail les comptes satellites (ressources naturelles, dépenses, etc.) ainsi qu'un système d'indicateurs basés sur un cadre de type NAMEA (National Account Matrice including Environmental Accounts).

Un élément très important de la communication était le volet financier. Depuis 1994 la Commission a affecté des moyens financiers très importants pour le développement de la Comptabilité de l'environnement (de l'ordre d'un million d'euros par an pour les comptes environnementaux) dont l'essentiel a été mis à la disposition des Etats membres sous forme d'*exercices pilotes*.

Pour se limiter aux aspects liés aux comptes les principaux axes de travail ont été :

- SERIEE et données monétaires (c'est à dire comptes de dépenses pour l'environnement, éco-taxes, éco-industries, emploi environnemental, etc.) ;
- Comptes de ressources naturelles physiques et monétaires (ressources du sous-sol, forêts, eau et terres) ;
- Comptes d'émission (NAMEA air ; eau et déchets) ;
- Bilan-matière (comptes de flux physiques) – la France ne participe pas à ce dernier domaine.

Le travail se déroule un peu de la même façon dans les différents domaines de travail. D'abord la constitution d'une Task Force qui développe un cadre comptable y compris des définitions, classifications et un système de tableaux pour des premiers essais du type exercice pilote, puis, sur la base de l'expérience accumulée – finalisation du cadre. Publication sous la forme d'un manuel pour le cadre comptable et aussi d'une synthèse des résultats des exercices pilotes. La France est active dans toutes ces Task Forces.

Actuellement EUROSTAT commence à collecter les données et à appuyer des approches systématiques dans les pays membres. Approche systématique c'est à dire des procédures comptables qui sont bien intégrées dans le système statistique et des résultats produits régulièrement.

Les grandes lignes de travail sont dirigées par le Groupe de Travail « Comptes de l'environnement » qui se réunit une fois par an.

3. Situation actuelle et perspectives

A la dernière réunion du groupe de travail « Comptes de l'environnement' en septembre 1999, les décisions générales ont été :

- continuation du développement pour quelques domaines (par exemple : comptes de ressources naturelles appliqués à l'eau et aux terrains, comptes des émissions dans l'eau et déchets),
- pour les autres domaines, une approche plus régulière et systématique – vers des bases de données, liens entre les différents exercices, intégration, questionnaires...

Les aspects de méthode sont maintenant pour l'essentiel résolus dans plusieurs domaines (dépense, émissions dans l'air, comptes de ressources pour le sous-sol et la forêt). Par contre un certain travail important reste à effectuer dans le domaine de l'eau, des déchets et des sols et des écosystèmes).

EUROSTAT souhaite maintenant passer à une collecte régulière de données dans les domaines suivants :

- émissions dans l'air – sous le format NAMEA (voir par exemple le dernier rapport à la commission des comptes et de l'économie de l'environnement les émissions de gaz à effet de serre ...)
- comptes de la forêt (dimension bois) ;
- comptes des ressources du sous-sol ;
- compte de dépense (rénovation des questionnaires OCDE/EUROSTAT).

Pour les éco-taxes on utilise la base de données Comptes nationaux d'EUROSTAT.

Un développement assez important pour l'instant est celui des bilans matière. L'aspect utilisation des ressources est une des grandes orientations pour la Commission. Dans le contexte du projet « indicateurs de base » on a défini un indicateur pour l'utilisation des ressources, qui, à moyen terme devrait être basé sur des bilans matières. Plusieurs pays ont déjà fait des exercices pilotes (Allemagne, Japon, Etats-Unis, Autriche, Suède, Finlande, Pays Bas, Portugal, Brésil, Australie...). Dans quelques Etats membres c'est déjà une partie régulière de la statistique (Allemagne, Autriche..).

Pour quelques domaines qui demandent encore des développements il y a à la fois des problèmes de données (déchets, terres – CLC, etc.) et de classifications et de méthodes (comptes d'écosystèmes, paysages et biodiversité). Pour les comptes dans ces domaines, il faudra donc attendre ces développements, par exemple le règlement sur les statistiques des déchets, la mise à jour de CORINE LAND COVER, etc.

En ce qui concerne l'eau, Il semble possible qu'en 2002, la structure d'ensemble des comptes physiques liés à l'eau soit disponible (en particulier le cadre – grâce aux travaux très importants déjà faits ou en cours à l'IFEN) et que la collecte des données puisse commencer

Ceci est un bref aperçu des activités et des lignes directrices du travail d'EUROSTAT sur les comptes de l'environnement.

Voici enfin quelques indications pour les travaux réalisés dans les autres pays européens présentés par domaine :

Ressources naturelles

- Pour les comptes sous-sol on se concentre sur les ressources de gaz et pétrole. On dispose de comptes pour l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, c'est-à-dire la plupart de ces ressources naturelles en Europe.
- Pour les comptes forêt on a des comptes pour l'Autriche, l'Allemagne, la France, la Finlande, la Suède, c'est-à-dire 70 % des terres boisées de l'Union européenne.
- Pour l'eau plusieurs exercices pilote, par exemple le Danemark, l'Autriche, l'Allemagne, mais la France est clairement le leader dans ce domaine.
- Pour la terre les pays les plus développés sont la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Comptes des émissions (NAMEA) :

- Pour l'air : 14 sur 15 pays membres (la France fait défaut).
- Pour les autres (eau, déchets, etc.) : plusieurs exercices pilotes dont la France, sont en cours de se standardiser

Economie

- Dépenses : plusieurs exercices pilotes. Les pays les plus développés sont la France, l'Autriche et l'Allemagne.
- Eco-industrie : exercices pilotes dans plusieurs pays, dont la France, mais un domaine pas très standardisé à cause des différences importantes au niveau des données de base (enquêtes éco-industriel en Allemagne et en France).
- Eco-taxes : plusieurs pays produisent des données d'une façon régulière.

Bilans matière

- Comme déjà dit, il existe plusieurs exercices pilotes, et des productions régulières en Autriche et Allemagne.

Pour terminer, je voudrais présenter quelques conclusions concernant la France dans une « perspective » EUROSTAT. Elle est, sans aucun doute, un des moteurs principaux des comptes de l'environnement, et l'IFEN est souvent dans le groupe leader par exemple pour les comptes de dépenses, les comptes de la forêt, de l'eau et des terrains. Ceci se vérifie dans trois sens :

- en méthodologie et participation aux Task Forces ;
- pour les données existantes et les séries temporelles ;
- dans le domaine des publications et de la diffusion des résultats dans une forme pertinente, par exemple les données économiques de l'environnement, les « 4 pages » de l'IFEN. Ces trois éléments sont importants pour le succès, les séries temporelles et la diffusion des résultats en particulier. La France est arrivée à un équilibre très impressionnant entre ces éléments.